Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-ET-MARNE
PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Torcy le 07 NOV. 2011

COMPTE RENDU

OBJET	**Commission locale de concertation et de suivi de la carrière de gypse exploitée par l'entreprise PLACOPLATRE**
Date et lieu	**3 octobre 2011 – Société BPB PLACO - VAUJOURS.**
Participants	**M. Frédéric MAC KAIN**, sous-préfet de Torcy **M. Thierry QUEFFELEC**, sous-préfet du Raincy **M. Yves ALBARELLO**, député, maire de Claye Souilly **M. Jean-Claude POUPET**, mairie de Villeparisis **M. André CHOPELIN**, maire de Villevaudé **Mme Valérie ROSSIGNOL**, dir. administrative du patrimoine ville de Clichy sous Bois **Mme Nadine LAURENT**, ville de Clichy sous Bois **M. Jean-Marc ROUSTAN**, direction du développement économique CA Marne et Chantereine **M. Patrick MAVRE**, directeur général CA Marne et Chantereine **M. Jean-Jacques MARION**, président CA Marne et Chantereine **M. Jean-Luc PILARD**, maire de Courtry **M. Georges GUILBERT**, maire adjoint de Livry Gargant **M. Jean-Claude GENIES**, maire de Gressy, président SMIEP Marne Nord **M. Henri-Philippe CONGAR**, maire adjoint Coubron **M. Daniel ALMAGRIDA**, maire adjoint de Coubron **M. Jean-Paul PASCO LABARRE**, maire de Le Pin **M. Dominique BAILLY**, maire de Vaujours **M. Christian SAGNES**, responsable territoire 77 et 93 Agence des espaces verts de la Région IDF **M. Daniel JOYE**, directeur DNPB Conseil général 93 **M. Claude POINSOT**, DRIEE Ile-de-France, chef UT77 **M. Pascal DUEZ**, DRIEE Ile-de-France, UT 77 **M. Pascal HERITIER**, DRIEE Ile-de-France, chef UT 93 **M. Patrick POIRET**, DRIEE Ile-de-France, SPRN **Mme Pascale ARNOLD**, DRIEA Ile-de-France **M. Pierre MESSAGER**, DDT Meaux **M. Daniel SCHOULZ** , assistant CEA **Mme Anne-Laure LAUDEREAU**, chef du bureau cohésion sociale et territoriale, sous-préfecture du Raincy **M. Julien BECKER**, chef du bureau des actions interministérielles et des relations avec les collectivités locales, sous-préfecture de Torcy **M. Daniel ROBEAU**, chef projets CEA **M. Alain SAVARY**, chef de groupe IRSN **M.Olivier BUTEL**, Directeur industriel, société PLACOPLATRE **M. Benoît SEGALEN**, société PLACOPLATRE **M. Philippe CORTIAL**, Directeur Mines et carrières, société PLACOPLATRE **M. Christophe PERQUY**, société PLACOPLATRE

	M. Didier GUTTIERREZ, société PLACOPLATRE **M. Jean-Louis DESTOMBES**, société PLACOPLATRE **M. Eric FLAMAND**, Conseil société PLACOPLATRE **M. Nicolas PETIT**, géologue société PLACOPLATRE **M. Hélios BOISSAINT**, association l'Effort de Vaujours **Mme Agnès AUGER**, présidente Environnement 93 **Mme Mireille LOPEZ**, administratrice Nature Environnement 77 **M. Jacques KHALIFA**, vice-président Coubron environnement **M. Claude AUBAYLE**, président UDMA **Mme Marie-Françoise PIAN**, Villevaudé demain **M. KALKOTOURIAN**, Association pour la défense de l'environnement du Bois Fleuri **M. Roger BONNET**, Association pour la défense de l'environnement du Bois Fleuri **M. Lionel MASSON**, Association pour la défense de l'environnement du Bois Fleuri **M. Pierre HUGUENIN**, président de l'association Villevaudé… Demain **M. De BAUWENS**, association les Amis de la Terre de la Dhuys **M. De BEQUERS**, association les Amis de la Terre de la Dhuys

	1/ Les points évoqués - Présentation du site et rappel des éléments de contexte par M. Poinsot, chef de l'unité territoriale 77 de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (document joint au présent compte-rendu) - Présentation des actions engagées par PLACOPLATRE et des projets d'exploitation à venir, les mesures de protection (document joint) - Présentation des mesures effectuées par l'institut radiologique de sûreté nucléaire (document joint) - Lecture des observations de la CRIIRAD, absente (document joint) - Visite sur le site, mesure radiologique in situ (document joint) **2/ Les interrogations des participants et les réponses apportées :** - Les servitudes d'utilité publique instituées par l'arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2005 seront t-elles respectées ? Réponse de M. Poinsot : oui, dès lors qu'elles n'auront pas été modifiées par un nouvel arrêté, respectant les même procédures d'édiction que celui de 2005 (enquête publique, comité de suivi, groupe d'expert) ; - L'installation d'une clôture autour du site par l'entreprise Placoplâtre a t-elle été faite dans le respect desdites servitudes ? Réponse de Placo : oui, la mise en place du grillage n'a pas nécessité de creuser à plus de 50 cm; En outre les ouvriers étaient équipés de détecteurs de métaux ; - Pourquoi les sondages de reconnaissance ont-ils été réalisés sur les puits n°2 et 9, et ceux-ci posent-ils un problème particulier ? Réponse de Placo : les sondages ont été réalisés dans ces zones car elles étaient réputées sensibles, et elles sont accessibles. Il s'agit de zones sensibles car les eaux de lavage y ont été déversées dans des puits profonds ; - Existe t-il une pollution de la nappe phréatique ? Réponse de Placo : aucune pollution, qu'elle soit chimique, radiologique ou autre n'a été constatée dans la nappe phréatique des sables de Beauchamp et calcaires de Saint-Ouen, nappe située sous les horizons de gypse ; - Existe t-il des instruments pour surveiller et suivre l'évolution des diaclases (fracturations pouvant occasionner des poches de dissolution des roches) avant de creuser ? Réponse de Placo : Non, mais cela importe peu car l'exploitation se fera à ciel ouvert, et nullement en cavage, de façon à pouvoir exploiter le maximum de gypse ; - Le point CA 14 devait être nettoyé par le CEA, or il a été brûlé sur 1500 m2 de terrain, et il s'agissait d'une zone de servitude. En outre de nombreuses munitions ont été retirées. Réponse du CEA : des démineurs étaient présents, et aucune munition n'a été brûlée ; Ci **joint en annexe une réponse précise du CEA sur ce point ;** - Où vont être stockées les terres décaissées pour l'exploitation du gypse ? Réponse de

M. Poinsot : dans l'hypothèse d'une autorisation d'exploiter une carrière, les terres resteront sur le site de cette carrière pour sa remise en état et pour remblayer la fosse d'Aiguisy. Réponse de Placo : au fur et à mesure que les terres seront décaissées, elles serviront à remblayer les parties du site précédemment exploités. A la fin de l'extraction il restera une dépression, correspondante au gypse enlevé, qui devrait être comblée avec des terres non polluées issues des terrassements de la région. L'ensemble du site sera paysagé et re-végétalisé ;

- Il s'agit de terres polluées, des particules ne vont-elles pas s'envoler ? Réponse de M. Poinsot : dans le cas d'autorisation de travaux des prescriptions seront imposées pour éviter les poussières. Les munitions ne s'envoleront pas, les employés seront protégés, et les munitions seront détruites selon les règles en la matière ;
- Il existe d'autres pollutions résiduelles sur le site, comment ce problème sera t-il traité ? Réponse de M. Poinsot : dans l'hypothèse d'une autorisation d'exploiter une carrière, un arrêté préfectoral autorisera et fixera des prescriptions d'exploitation du site, sur la base d'une demande et d'un dossier présenté par l'exploitant. Les services de l'État seront particulièrement vigilants en ce qui concerne l'aspect pollution lors de l'instruction du dossier de demande et lors de l'exploitation, et ils s'attacheront à ce que la réglementation soit respectée ;
- Dans quelle mesure la communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine, qui a acquis une partie du site, va t-elle gérer les contraintes liées au site ? Réponse de M. Marion : Dès que la communauté d'agglomération sera propriétaire du site, des études seront menées avant tout commencement des travaux ;
- Lors de la présentation des relevés de l'IRSN, il a été demandé de comparer les relevés de l'IRSN sur le point PC4 avec ceux des associations. Réponse de l'IRSN : cela pourra être fait sans difficulté lors de la visite;
- La valeur 19.53 µg d'U par litre est supérieure au seuil de potabilité préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé qui est de 15. Réponse de Placo : il ne s'agit pas d'eau de consommation mais de l'eau de la nappe des sables de Beauchamp et calcaires de Saint-Ouen, très chargée naturellement en sulfates, et uniquement à usages industriel ou agricole ;
- Existe t-il une possibilité de contact entre la nappe phréatique en question et le captage de l'eau destinée à la consommation ? Réponse de Placo : non, et cela est mis en évidence par la faible teneur en sulfates dans la nappe d'adduction en eau potable, ou nappe de l'Yprésien, située à plus de cinquante mètres en dessous de celle des sables de Beauchamp saturée en sulfates ;
- Il est indiqué que les terrains de sport ne sont pas pollués, mais ils étaient truffés de munitions. Réponse de Placo : des munitions ont effectivement été détruites, selon les procédures en vigueur ;
- Quelles seront les protections pour les ouvriers du site ? Réponse de Placo : toutes les protections prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées, afin d'assurer une sécurité maximum des ouvriers. Des mesures de radioactivité seront effectuées au fur et à mesure du creusement du site ;
- Il est demandé la présence d'un expert de la CRIIRAD en complément de ceux qui seront mandatés par l'entreprise. Réponse de Placo : cette demande est notée ;
- Qu'en est-il de la valorisation des déchets ? Réponse de Placo : une valorisation maximum sera réalisée comme la loi l'oblige, après autorisation des autorités compétentes, sous surveillance des experts ;
- Les 1 200 tirs déjà effectués par le passé présentent-ils des dangers ? Réponse de M. Poinsot : il n'a pas été constaté une radioactivité naturelle plus importante sur et autour du site que dans le reste de l'Ile-de-France ; Intervention de Placo : le gypse extrait qui entrera dans le processus de fabrication au sein des usines sera également constamment contrôlé, pour tous les polluants ;
- Est-il possible de s'opposer à une exploitation à ciel ouvert de la carrière ? Réponse : Une enquête publique sera réalisée afin de déterminer les modalités d'exploitation du site,

qui a vocation pour des raisons économiques à-être à ciel ouvert ; Placo rappelle qu'une exploitation souterraine neutralise définitivement 2/3 du gisement.

- Y aura t-il un règlement intérieur de la commission ? Réponse : Un tel règlement n'est pas nécessaire car il ne s'agit pas d'une assemblée décisionnaire, mais d'une instance d'information et de concertation ;
- Monsieur le maire de Courtry constate qu'un certain nombre de membres d'associations de riverains ont des informations sur la dangerosité des lieux ; il suggère donc qu'ils le fassent savoir de manière précise et détaillée, pour que ces éléments soient exploités et permettent, au final, d'aboutir à ne pas laisser le site à l'abandon et squatté, occupé, pillé, avec tous les dangers que cela comporte.

Aucune question n'étant plus posée par l'assistance, la séance est levée à 16h45 et se poursuit par une visite du site.

Le sous-préfet de Torcy

Frédéric Mac Kain

Le sous-préfet du Raincy

Thierry QUEFFELEC